

# **SMPNR des Pyrénées Ariégeoises**

## **REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

### Consultation de prestation de services

#### **ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE STRATEGIE PAYSAGES NOCTURNES**

##### **I – IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR**

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises

Pôle d'activités

Ferme d'Icart

09240 MONTELS

Tél : 05.61.02.71.69

Email : [info@parc-pyrenees-ariegeoises.fr](mailto:info@parc-pyrenees-ariegeoises.fr)

##### **II – LES INTERLOCUTEURS**

La personne responsable du marché est Monsieur le Président du PNR des Pyrénées Ariégeoises Kamel CHIBLI.

##### **III – OBJET DE LA CONSULTATION**

Cet appel d'offre porte sur un marché de prestations intellectuelles pour le compte du Syndicat mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises, portant sur une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) **pour structurer les réflexions, accompagner et animer des groupes de travail sur le territoire afin de définir des objectifs de qualité paysagère de nuit** (voir CCTP joint).

##### **IV – REPONSE EN GROUPEMENT**

Possibilité de répondre en groupement de plusieurs prestataires. L'offre doit contenir au minimum la raison sociale, les coordonnées et les références de chacun des membres du groupement.

##### **V – DELAIS DU PRESENT MARCHÉ**

Réalisation de la mission de juin à décembre 2022.

##### **VI – DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES**

Le dossier de réponse sera à remettre au plus tard le **14 juin 2022 à 15 heures** par support numérique et/ou par courriel, à l'adresse mail suivante : [r.mouhot@parc-pyrenees-ariegeoises.fr](mailto:r.mouhot@parc-pyrenees-ariegeoises.fr).

Vos contacts au PNR des Pyrénées Ariégeoises pour cette consultation sont :

- Raphaëlle Mouhot, chargée de projet pollution lumineuse, [r.mouhot@parc-pyrenees-ariegeoises.fr](mailto:r.mouhot@parc-pyrenees-ariegeoises.fr), pour les questions d'ordre technique.

##### **VII – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Pour toute la durée du marché.

##### **VIII – CONTENU DES OFFRES**

###### **Offre de base**

Le dossier doit comprendre au minimum :

- La liste nominative et le rôle des personnes devant participer à la mission
- La sous-traitance envisagée,
- Les références du (des) prestataire(s) pour des missions similaires, notamment des références illustrées,
- Une note méthodologique précisant le contenu de chaque phase et les délais proposés

- Un tableau de détail précis du nombre de jours consacrés par chacun des collaborateurs à la mise en œuvre de la mission, phase par phase,
- Des précisions sur les données nécessaires et les moyens utilisés,
- Le format de restitution des livrables,
- Un calendrier prévisionnel détaillé pour la phase 1
- Le bordereau des prix annexé au règlement de la consultation complété

Le prix établi par le prestataire est forfaitaire, ferme et définitif et inclut l'ensemble de la prestation telle que définie dans le cahier des charges.

## **IX – CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES**

Offre la mieux disante appréciée en fonction des critères ci-dessous par ordre de priorité décroissant :

- Valeur technique - Coefficient 0,4 :
  - 0,2 : réception du dossier complet, bonne compréhension de la demande, conformité de la réponse aux exigences du CCTP
  - 0,2 : références professionnelles et compétences mises en œuvre, Référence de partenariat dans un cadre similaires et/ou motivations
- Méthodologie proposée – Coefficient 0,2 :
  - 0,2 : Capacité à animer des ateliers participatifs entre différents acteurs et à se saisir des enjeux propres à un PNR en milieu de montagne, en apportant des compétences paysagistes.
- Délais de réalisation, respect du calendrier - Coefficient : 0,2.
- Pertinence de la décomposition des prix - Coefficient : 0,2.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les candidats qui présentent les meilleures offres.

## **XI – CRITERES COMPLEMENTAIRES**

Les offres devront être rédigées en langue française et en euros.

## **XII – MODALITES DE REGLEMENT**

La rémunération allouée au prestataire correspond à la proposition faite sur le devis détaillé pour chaque phase et sous phase décrites dans l'annexe au règlement de la consultation. Elle est fixée à une somme forfaitaire et non révisable.

Les prix sont réputés établis à la date de signature de la commande. Ils couvrent l'ensemble des frais et charges de toute nature occasionnés par la mission et notamment les frais de déplacement et de séjour ainsi que les frais généraux et fiscaux.

Dans le cas où le prestataire serait amené à participer à un nombre de réunions supérieur à celui déterminé lors de la commande, sans qu'il puisse être tenu responsable de cette situation, la commande sera modifiée en conséquence.

Le paiement se fera par mandat administratif sur réception des études et suite à la réunion de restitution et sur réception de facture.

La rémunération pourra être réglée au fur et à mesure de l'avancement constaté et à réception des phases intermédiaires de l'étude.

## **XIV – PENALITES DE RETARD OU DE REALISATION PARTIELLE**

Si le prestataire retenu est en retard par rapport au calendrier établi au moment de la commande sans que le PNR puisse être tenu pour responsable de ce retard, il sera retenu des pénalités de retard égales au dixième du montant du marché global par semaine de retard.

Si le prestataire retenu ne réalise que partiellement la mission pour laquelle il s'est engagé, des pénalités seront retenues au prorata du travail réalisé.

#### **XV – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Raphaëlle MOUHOT : [r.mouhot@parc-pyrenees-ariegeoises.fr](mailto:r.mouhot@parc-pyrenees-ariegeoises.fr)

Tel : 05 61 02 71 69 / 06 79 67 96 20

**Annexe 1 : Bordereau des prix**

Vers la mise en place d'une stratégie « paysages nocturnes »			PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE (PGF) € HT
Bureau	Nombre de jours de travail bureau (sans déplacement)	.....	
	Prix unitaire € HT contractuel	.....	
	Prix total Bureau € HT (A)	.....	
Terrain	Nombre de jours de travail terrain (y compris déplacement)	.....	
	Prix unitaire € HT contractuel	.....	
	Prix total Terrain € HT (B)	.....	
Ateliers de formation	Nombre de jours de travail (y compris déplacement)	.....	
	Prix unitaire € HT contractuel	.....	
	Prix total € HT (B)	.....	
Réunions	Nombre de réunions (y compris déplacement - <i>(distinguer réunion en présentiel et réunion en visio-conférence)</i> )	4	
	Prix unitaire € HT contractuel	.....	
	Prix total Réunions € HT (C)	.....	

Prix proposé par le prestataire pour une réunion supplémentaire :

	Coût € HT	unitaire
Réunion supplémentaire en visio-conférence	.....	
Réunion supplémentaire en présentiel		